

Logements collectifs de gavage

Le salon *Foie Gras Expo*, en mars dernier, à Mont de Marsan, a été l'occasion de faire le point sur les différentes propositions de contention en cages collectives en remplacement des cages individuelles, qui seront interdites à partir du 1er janvier 2016. Les Chambres d'Agriculture d'Aquitaine et de Midi-Pyrénées au travers du CEPSO (Centre d'Elevage des Palmipèdes du Sud Ouest) suivent depuis quatre ans les modules adaptés par les équipementiers pour fournir des éléments de réflexion et aider au bon choix. La plaquette 2014 reprenant les principaux modèles a été présentée par le CEPSO à cette occasion et mise en ligne sur www.cepso.chambagri.fr

Ce que nous savons sur les logements collectifs en 2014...

Aujourd'hui, avec l'obligation du passage au logement collectif avant le 1er janvier 2016, les constructeurs de logements collectifs, grâce aux retours terrain, ne cessent de faire évoluer les modèles disponibles sur le marché pour améliorer les conditions de bien-être des animaux ainsi que celles des gaveurs.

Pour les canards :

- Le logement collectif permet aux animaux de réaliser un répertoire comportemental plus diversifié : se retourner, étirer les ailes, se déplacer, se lisser les plumes, etc.

- L'expression du battement d'aile est le comportement qui pose la plus forte contrainte sur le logement. Le canard doit avoir suffisamment de place pour déployer ses ailes dans le plan horizontal et s'étirer en hauteur sans être gêné par ses congénères ou par le logement. Des travaux conduits au lycée agricole de Périgueux montrent qu'un canard « au repos » occupe 1 000 cm² alors qu'un canard qui bat des ailes utilise une surface projetée au sol de 2 000 cm². Plus la taille totale du logement est importante, mieux les canards expriment

le comportement de battement d'ailes. De plus, le logement doit permettre le déploiement total des ailes qui, dans le cas du canard, nécessite une longueur de 80 cm.

Pour le gaveur :

- Il y a toute une adaptation du passage de la cage individuelle au logement collectif. Soit le gaveur souhaite retrouver des gestes se rapprochant du gavage en logement individuel et s'orienter vers des logements collectifs avec contention, manuelle ou électrique, soit le gaveur souhaite développer une nouvelle technique et choisira un logement collectif sans contention avec une nouvelle méthode de gavage.

- La cadence de gavage reste sensiblement inférieure en logement

collectif, mais des observations de terrain ont montré que ce paramètre était extrêmement variable selon le gaveur, le type de logement, d'alimentation, de contention...

Globalement, au cours des 10 dernières années, les progrès des fabricants de matériel ont été très importants et des évolutions vont encore certainement voir le jour. Même si le passage au logement collectif peut induire des contraintes supplémentaires et accroître la pénibilité du travail (plus de temps, plus de concentration, moins de rythme), il est incontestablement l'occasion de mettre l'accent sur le savoir-faire unique du gaveur et le caractère haut de gamme de cette production.

Les normes à respecter

Les programmes de recherche ont permis d'établir des caractéristiques techniques minimales auxquelles les logements de canards en gavage doivent répondre en application de la recommandation du Conseil de l'Europe. Ainsi, selon la note de service de la DGAL du 25 juillet 2011, tout logement collectif installé à partir de cette date doit respecter les critères suivants :

Critères	Norme minimale
Nombre de canards par logement	3
Surface disponible	4 000 cm ² pour 3 canards 5 000 cm ² pour 4 canards 1 200 cm ² par canard pour 5 canards ou +
Dimension	Longueur de 80 cm face à l'abreuvoir
Hauteur disponible	Suffisante pour ne pas présenter d'entrave évidente à la réalisation des mouvements verticaux par le canard
Equipement et conduite d'élevage	Eau : abreuvoir longitudinaux permettant au canard de plonger la tête sous l'eau Sol : confortable, constitué de plastique ou de métal, sans élément saillant et conçu pour empêcher l'accumulation des fientes Lumière : suffisante pour permettre aux canards de voir et d'être vus Durée de contention : réduite au minimum et jamais supérieure au temps de gavage d'une rangée (aller-retour)

Quelques conseils pour bien choisir son logement

L'installation de logements collectifs dans une salle de gavage neuve ou en renouvellement représente un investissement conséquent pour l'exploitation. C'est pourquoi il convient de bien réfléchir aux logements et

aux options qui seront choisis car ces choix conditionneront pour plusieurs années la qualité des conditions de travail et les résultats techniques de l'atelier.

Les modèles actuellement sur le

marché sont tous susceptibles d'évoluer dans les prochaines années. Toutefois, il y a d'ores et déjà un certain nombre de points clés à ne pas négliger lors du choix du modèle :

- facilité de lavage (éviter les recoins qui favorisent l'accumulation de fientes et privilégier les sections arrondies aux sections aplaties)
- facilité de nettoyage des abreuvoirs
- facilité d'utilisation du système de contention et d'ouverture/fermeture de la porte de chargement

- éviter les points d'appui pour les canards qui favorisent les risques de sortie ou de coincer les ailes
- apprécier les logements qui offrent un point d'appui pour le gaveur
- favoriser les logements « allégés » en grillage qui pénalise la circulation de l'air
- faire attention à la longueur des lignes de contention qui ne doi-

- vent pas être trop longues pour ne pas laisser les canards bloqués trop longtemps, surtout en été
- éviter tout point d'accroche éventuel dans les couloirs de circulation des chariots de transports des canards
- bien-sûr, ne pas négliger le prix et la qualité du service fourni par le fabricant

Par ailleurs, compte tenu de l'importance de l'investissement de départ, il peut être judicieux de raisonner sur le long terme, en privilégiant les matériaux les plus résistants et nécessitant peu d'entretien (ex : inox > galva).

Où sont les aides ?

Au niveau européen et régional, l'achat et l'installation de logements collectifs de gavage dans le cadre d'une création d'atelier peuvent être subventionnés grâce aux Plans de Mise aux normes des Bâtiments d'Elevage dont les conditions d'attribution des aides sont propres à chaque région. Pour Midi-Pyrénées, un seul appel à pro-

jets est lancé avec une date limite de dépôt en DDT au 30/05/2014. (30/05/2014 si couplage avec un Plan de Performance Énergétique ou projet en nouvelle zone vulnérable).

Compte tenu d'une enveloppe restreinte et d'un nombre de candidats important, l'obtention d'aide PMBE

n'est pas garantie.

Après 3 ans de soutien, de 2011 à 2013, il est acté depuis la réunion du 8 avril dernier que le plan de soutien de FRANCE AGRIMER pour aider le remplacement des logements individuels est achevé. La Profession continue néanmoins d'explorer d'autres voies de financement potentielles.

Témoignages de gaveurs

« Il faut adapter le geste et le matériel de gavage »

« Il faut s'adapter au gavage vertical. Au départ, on cherche à reproduire les gestes du gavage en cages individuelles, en ramenant le canard vers soi. Mais, d'une part la hauteur de la cage ne permettait pas de gaver à l'oblique et, d'autre part, il était finalement plus simple et moins fastidieux de gaver à la verticale en laissant le canard dans la position où il se trouve. Ainsi on gave les canards aussi bien de dos, de face ou tournés sur le côté et on perd moins de temps. Toutefois, il est nécessaire d'adapter le matériel de gavage qui, pour le gavage à la pâtée, n'est généralement pas conçu pour être utilisé dans cette position. »

Gaveur maïs broyé, a installé des cages collectives à la place de cages individuelles



« Je gavais en parcs au sol. Le passage à la cage collective a amélioré mon confort sans nuire à l'image de production traditionnelle »

« Le plus difficile a été d'apprendre à gaver des canards « mobiles ». En gavage au sol, je maintenais le canard de tout son corps alors que là, malgré le système de contention, le canard peut bouger au moment du gavage, comme en cage individuelle d'ailleurs, ce qui rend la manipulation plus délicate. Toutefois, passée cette appréhension, le passage au mini-parc collectif représente aujourd'hui pour moi une réelle évolution en matière de confort et de rythme de travail, sans pour autant nuire à l'image de production traditionnelle qu'il nous tient à coeur de conserver. »

Gaveur maïs grain, membre du réseau Bienvenue à la Ferme, a installé des cages collectives à la place de parcs au sol



« Pas plus de 5 canards par loge pour les grandes salles »

« Le repérage des canards ne pose pas de problème particulier, même à 10 canards blancs/parc ! Toutefois, je craignais que l'effort de concentration soit trop important pour que j'envisage de le généraliser à ma salle de 850 places. J'ai donc testé avec satisfaction un modèle à 5 places sur une ligne de gavage que j'envisage d'installer dans le reste de ma salle. »

Gaveur maïs broyé, a installé 2 type de cages collectives à la place de cages individuelles : l'une à 10 canards puis un autre à 5



« La gestion de la ventilation est essentielle »

« J'ai choisi une ventilation par gaine pour ma salle de gavage pour le côté économique et parce que je trouve que ce système est particulièrement bien adapté aux logements collectifs. Cependant, au début j'ai eu des problèmes avec les canards qui avaient tendance à attaquer la gaine au niveau des trous. En discutant avec le technicien de la société qui m'a vendu les logements, je me suis aperçu que les canards ne jouaient pas avec la gaine mais qu'ils recherchaient d'avantage d'air. Aussi nous avons décidé de doubler le nombre de trous pour que les canards aient 2 trous chacun. Aujourd'hui les animaux ne touchent plus à la gaine ! »

Gaveur ayant installé des logements collectifs avec ventilation par gaine en 2012 à la place des loges individuelles.



« Je gagne 30% de stockage dans ma fosse à lisier ! »



« J'ai constaté depuis que j'ai installé des logements collectifs dans ma salle de gavage que je consommais beaucoup moins d'eau. Je l'explique par le nettoyage qui est plus facile mais aussi par le fait que les canards interagissent maintenant avec leurs congénères et non plus avec l'eau ! Il y a donc beaucoup moins de gaspillage. Le choix de l'abreuvoir central amplifie aussi ce phénomène car le linéaire est divisé par 2. »

(Sources documentaire de l'article : CEPSO – www.cepso.chambagri.fr)

Renseignez-vous auprès de la
Chambre d'Agriculture du Gers -
Pôle Aviculture - Tél. 05.62.61.77.40.

